



Règlement de la 11ème Ronde historique des Lingons

***Ronde historique de régularité doublée par une balade
touristique 20 et 21 mai***

I - PROGRAMME

Parution du règlement : 1^{er} janvier 2017

Clôture des engagements : lundi 15 mai 2017 à 24 h 00

SAMEDI 20 MAI 2017

- Vérifications administratives de 10 h 30 à 13 h 00 à Langres, allée Blanche Fontaine
- Vérifications techniques de 10 h 30 à 13 h 00 à Langres, allée Blanche Fontaine
- Briefing à partir de 13 h 15
- Déplacement en convoi pour départ place Denis Diderot : 14 h 00
- Départ 1ère étape, section Langres/Villars-Santenoge : 14 h 30
- Regroupement à Villars-Santenoge à partir de 17 h 00 pour une durée de 0 h 40.
- Départ de la seconde section Villars-Santenoge/Longeau à 17 h 40.
- Regroupement à Longeau à partir de 19 h 24 pour une durée de 25 minutes.
- Départ parcours de liaison Longeau/Abbaye d'Auberive : 20 h
- Regroupement à Abbaye d'Auberive, à partir de 20 h 00, regroupement de 2 h 00
- Départ troisième section Abbaye d'Auberive/Langres à 22 h 00
- Arrivée Langres à 00 h 27
- Mise à disposition des véhicules 15 minutes après l'arrivée de la dernière voiture.

DIMANCHE 21 MAI 2017

- Remise en parc des véhicules à 7 h 30 allée Blanche Fontaine à Langres.
- Pour la balade touristique, les concurrents engagés devront se présenter à partir de 8 h 00 afin de procéder aux vérifications techniques et administratives
- Départ de la seconde étape et cinquième section Langres/Sarrey à 9 h 00 pour l'épreuve de régularité et pour la balade touristique.
- Regroupement à Sarrey à partir de 11 h 45, regroupement de 0 h 30.
- Sortie regroupement 12 h 15 pour la sixième section Sarrey/Neuilly-l'Evêque
- Arrivée à Neuilly-l'Evêque, place de la mairie à partir de 12 h 40
- Remise des prix salle des fêtes à 15 h 00.

II - ORGANISATION

1. Définition

L'association Le club des anciennes de la région de Langres (Car de Langres) organise une ronde historique de régularité dénommée **11 ème ronde historique de régularité des Lingons, les 20 et 21 mai 2017.**

Le présent règlement répond aux Règles techniques et de sécurité (RTS) du 18 décembre 2012, et à l'arrêté du 27 octobre 2006 portant application de l'article 11 du décret n° 2006-554 du 16 mai 2006.

Adresse du bureau permanent de l'organisation jusqu'au 15 mai 2017 :
Car de Langres, 52 rue de l'Est 52360 Neuilly-l'Evêque
Tel : 06 08 40 53 62 e-mail : car-langres@orange.fr

2. Comité d'organisation

Président : Sylvain Vachez

Membres : Philippe Lagler, Marie Lagler, Didier Witt, Pascal Moisson, Paul Vinel, Patrice Hutinet, Christian Dessy, Raymond Girardin, Paul Jacquinet, Jean-Christophe Oudin

Cette épreuve est organisée dans le strict respect de l'arrêté du 27 octobre 2006 portant application de l'article 11 du décret n° 2006-554 du 16 mai 2006 et des Règles techniques de sécurité (RTS) du 18 décembre 2012.

Directeur de course : Christian Martin numéro de Licence FFSA 354 23 code ASA 0207

III - MODALITES GENERALES

1. Description

La ronde historique de régularité des Lingons est un parcours de 431, 42 km :

Langres/Villars-Santenoge : 101,82 km

Villars-Santenoge/Longeau : 75,23 km

Longeau/Abbaye d'Auberive : 23,06 km

Abbaye d'Auberive/Langres: 105,93 km

Langres/Sarrey : 123,87

Sarrey/Neuilly l'Evêque : 10,80 km

Nombre de tests de régularité : 12

Longueur totale des tests de régularité : km

Le nombre d'étape est de 2

Le nombre de section est de 7

L'intervalle entre 2 voitures sera d'une minute.

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passages, périodes de neutralisation seront repris dans le carnet de bord et le road-book.

Balade touristique :

Longueur totale : 134,67 km

Pas de test de régularité

Le nombre de section est de : 2

2. Voitures autorisées

Toute voiture conforme au code de la route dont la date de mise en circulation ne dépasse pas 1986. Toutefois, les voitures à caractère exceptionnel pourront être autorisées après avis du comité d'organisation

3. L'épreuve est ouverte aux voitures ci-après

Voitures construites du 01-01-1948 au 31-12-1986. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve (époque, état, conformité, etc.).

4. Equipements électroniques

Les appareils à fonctionnement électronique pour mesurer la distance, communiquer à l'intérieur ou vers l'extérieur sont autorisés. Seuls les appareils GPS sont exclus, ainsi que les smartphones dans une utilisation GPS. Il est évident que seule la bonne foi de chaque équipage permettra d'assurer, pour tous, des conditions identiques de participation. La tricherie est un acte personnel. Néanmoins, aucune réclamation ne sera acceptée.

5. Contrôle des véhicules

Les équipages se mettront à disposition des organisateurs afin d'effectuer le contrôle technique des véhicules.

Au départ de l'épreuve, chaque véhicule fera l'objet d'un contrôle visuel par le commissaire technique FFSA.

Seront contrôlés :

- Les feux de route et de croisement
- Les feux stop
- Les clignotants
- Le klaxon
- Le bon maintien de la batterie
- L'état des ceintures de sécurité
- L'état et la conformité du pot d'échappement
- L'état et la conformité des pneumatiques
- La présence de deux gilets fluo ainsi que d'un triangle
- Un extincteur est **obligatoire**

D'une manière générale, les véhicules devront répondre aux caractéristiques du constructeur (échappement libre strictement interdit).

Les papiers du véhicule (carte grise, assurance et contrôle technique) peuvent être demandés.

Si un de ces éléments est défaillant le départ pourra être refusé à l'équipage. Dans ce cas, les droits d'engagements seront remboursés, déduction faite des frais déjà engagés.

6. Equipages admissibles

Chaque conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs, lors des vérifications administratives, son permis de conduire **valide**.

En respect des RTS du 18 décembre 2012, un certificat médical de «non contre-indication à la participation à une épreuve sur routes ouvertes» sera demandé au conducteur du véhicule.

Pour les possesseurs d'une licence de la Fédération de sport automobile (FFSA) ou de la Fédération internationale automobile (FIA), ce certificat n'est pas obligatoire. Ils devront présenter leur licence de l'année en cours.

7. demandes d'engagement

Le formulaire doit être envoyé avec un chèque couvrant les droits d'engagement à :

Club des anciennes de la région de Langres

52 rue de l'Est

52360 Neuilly-l'Evêque

La clôture des inscriptions est fixée au lundi 15 mai 2017, cachet de la Poste faisant foi, sachant que le nombre maximum d'engagés est limité à 90 voitures (75 équipages en régularité et 15 en balade).

8. droits d'engagement

Ronde historique de régularité : le montant des droits d'engagements est fixé à 180 €.

Ces droits comprennent :

- La fourniture de 2 plaques rallye et des n° de course
- Un road book
- Les frais de participation au rallye
- Un repas pour 2 personnes le samedi soir
- Un repas pour 2 personnes le dimanche midi
- La participation à l'assurance de l'épreuve

Balade touristique : le montant des droits d'engagement est fixé à 80 €.

Ces droits comprennent :

- La fourniture de 2 plaques rallye et des n° de course
- Un road book
- Un additif sous forme de questionnaire à compléter
- Les frais de participation au rallye
- Un repas pour 2 personnes le dimanche midi
- La participation à l'assurance de l'épreuve

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aura été refusé
- en cas d'annulation du rallye
- en cas d'annulation de l'équipage avant le 2 mai 2017 à minuit.

En cas d'annulation de l'équipage après cette date, la moitié de l'engagement sera retenue pour faire face aux frais déjà engagé par l'organisation.

IV - ASSURANCES

Le conducteur reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. **C'est au concurrent de vérifier auprès de son assurance qu'il est bien couvert pour ce type d'épreuve.**

L'organisation a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents «à défaut ou en complément» du contrat individuel d'assurance automobile souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule.

La couverture d'assurance prévue pour garantir les équipages sera assurée par un contrat d'assurance répondant à l'arrêté du 27 octobre 2006 portant application de l'article 11 du décret n° 2006-554 du 16 mai 2006.

V – REPAS SUPPLEMENTAIRES

Les repas supplémentaires pour le samedi soir et le dimanche midi devront être réservés et payés dès l'engagement à l'épreuve. Toute demande le jour de l'épreuve ne sera acceptée que dans la limite des places encore disponibles.

Le prix est de 20 euros pour le samedi soir et de 20 euros pour le repas du dimanche midi.

Les chèques sont remplis à l'ordre de : Car de Langres

VI - OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

1. Ordre de départ

Les concurrents partiront dans l'ordre des numéros attribués par l'organisateur. Les plaques et numéros seront fournis par l'organisateur.

Les numéros devront être posés sur les portières.

Les plaques de rallye seront disposées à l'avant et à l'arrière du véhicule. Elles ne devront en aucun cas gêner la visibilité du conducteur.

La balade touristique partira après le dernier concurrent du rallye de régularité.

2. Carnet de bord

Un carnet de bord sera fourni au départ du rallye par les organisateurs. Il contiendra les vitesses moyennes imposées par l'organisateur ainsi qu'un emplacement prévu pour les contrôles de passage. Les équipages devront fournir ce carnet à chaque demande.

3. Circulation

Les concurrents circuleront dans le plus grand respect du code de la route et des vitesses autorisées. **La vitesse moyenne ne dépassera jamais 50 km/h. L'ensemble du parcours a été organisé sur une base de 44 km/h de moyenne.**

Les comportements dangereux et en tout état de cause non conforme au code de la route seront punis par **l'exclusion du concurrent.**

4. Rappel de sécurité

Un briefing de l'ensemble des participants autorisés à prendre le départ sera organisé une heure avant le départ de la première voiture. Les concurrents seront sensibilisés sur le strict respect du code de la route et des limitations de vitesse en vigueur.

Chaque signaleur sera à même d'exclure un concurrent s'il observe un comportement qui ne soit pas en accord avec le code de la route et/ou qui vienne perturber le bon déroulement de la manifestation. Cette épreuve que nous souhaitons conviviale pour les concurrents et les spectateurs, doit également être ressentie comme telle par les automobilistes qui croiseront les équipages et par les habitants des villages traversés.

5. Publicité

Chaque équipage s'engage à placer la publicité qui lui sera fournie sous forme d'autocollants par l'organisateur.

VII - DEROULEMENT DU RALLYE

1. Départ

Le départ sera donné toutes les minutes. Il sera distribué un road-book au départ de chaque étape.

Balade touristique : les concurrents participant à la balade touristique partiront après le dernier concurrent du rallye de régularité avec un départ toutes les minutes.

2. Organisation des Contrôles horaires

Les concurrents devront se soumettre aux ordres et directives des signaleurs (en gilet fluo) pour les départs et les arrivées des contrôles horaires. Les voitures seront stationnées sous leurs ordres. Les départs seront placés sous les ordres des responsables de poste (en gilet fluo). L'intervalle entre chaque voiture est d'une minute.

3. Contrôles de passage

Les équipages devront fournir le carnet de bord aux organisateurs en poste.

4. Zone d'étalonnage

Une zone d'étalonnage sera à la disposition des concurrents dès réception de la feuille d'engagement. Celle-ci fera l'objet d'un additif remis avec la confirmation de l'engagement. Cette zone sera repérée par toutes indications de signalisation se trouvant sur ce parcours d'un minimum de 3 km.

5. Tests de régularité

Les équipages doivent parcourir les tests de régularité à une vitesse moyenne imposée **toujours inférieure à 50 km/h**. La vitesse moyenne sera imposée par l'organisateur en fonction de l'état de la route, du trafic et de la réglementation en vigueur.

Des changements de moyenne pourront intervenir sur un même test de régularité. Ils seront limités à deux changements par test.

Les lignes de fin de zone de régularité et toutes les lignes de passage intermédiaire seront mentionnées uniquement sur le road-book.

Le départ de chaque zone de régularité est organisé selon la formule auto-start. L'heure de départ sera fournie dans le carnet de bord suivant un temps imparti.

Une Classification sur la base de la régularité des équipages sera établie de la façon suivante :
Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessus du temps idéal : un point de pénalité.

Chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous du temps idéal : deux points de pénalité

Exemple :

Temps idéal : 1'34

Temps réalisé : 1'35 → pénalité d'un point

Temps idéal : 2'56

Temps réalisé : 2'53 → pénalité de 6 points

Une pénalité de 100 points sera attribuée à tout manquement à un contrôle de passage.

Une pénalité de 100 points par minute sera attribuée à chaque minute de retard ou d'avance à un contrôle horaire de fin de boucle.

6. Balade touristique

Les concurrents se verront remettre au départ, en plus du road-book, un additif sous forme de questionnaire et/ou photographie. Il devra être complété lors du passage des communes concernées.

Une pénalité de 100 points sera attribuée à tout manquement à un contrôle de passage.

7. Abandon

Les équipages devront téléphoner à la permanence téléphonique du comité d'organisation :

VIII - CLASSEMENTS –PRIX

1. Classement ronde de régularité

Le classement se fait par addition des points de pénalité récoltés sur la totalité du parcours lors des différents contrôles horaires ou tests de régularité, auxquels s'ajoutent toutes les autres pénalisations réglementaires.

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points de pénalités sera proclamé vainqueur du classement général, le suivant étant deuxième et ainsi de suite.

En cas d'ex-aequo, les équipages pourront être départagés en donnant l'avantage à :

- La cylindrée la plus faible
- La voiture la plus âgée.

Tout autre critère pertinent pour départager les ex-aequo pourra être utilisé, mais il ne devra en aucun cas être fait référence à la vitesse absolue.

2. Classement féminin

Un classement féminin sera établi à partir du classement définitif de l'épreuve (voir ci-dessus).

3. Hommage Marcel Laissus

Connu de tous, et membre fondateur du Car de Langres, Marcel Laissus nous a quitté en septembre 2008. Son esprit reste. C'est la raison pour laquelle un challenge Marcel Laissus sera remis. Il sera attribué à l'équipage ayant totalisé le plus faible nombre de pénalités de l'épreuve de régularité, pondéré par l'âge du véhicule.

4. Balade touristique

Le classement se fait par l'addition de points calculés à partir du questionnaire. Il sera retranché les points de pénalité éventuels.

Trois questions subsidiaires seront données dans l'additif, portant sur le patrimoine de la ville de Langres.

L'équipage ayant le plus de points sera proclamé vainqueur de la balade touristique, le suivant étant deuxième et ainsi de suite.

En cas d'ex-aequo, les équipages pourront être départagés en donnant l'avantage à :

- La cylindrée la plus faible
- La voiture la plus âgée.

4. Remise des prix

La remise des prix aura lieu le dimanche 21 mai 2017 à 15 h 00 à la salle des fêtes de Neuilly-l'Evêque, à l'issue du repas de clôture.

Aucun prix en espèces ne sera remis.

Retrouvez-nous sur Facebook : rallye des lingons

Réservation hôtels de Langres et la région :

www.tourisme-langres.com

www.campingliez.com